



Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs

Labellechasse

Votre contact :

FEUVRIER Pierre
N° tel : 03 81 61 86 63
directeur@fdc25.com

Réf. : JMB/PF/MS 2018.T003

JOURNAL L'EST REPUBLICAIN

A l'attention du rédacteur en chef
Rue Théophraste-Renaudot
54185 HEILLECOURT CEDEX

Gonsans, le 08 janvier 2018

OBJET : Votre article en rubrique « Insolite » du 06 janvier 2018.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Les 8 000 chasseurs du Doubs que je représente, fidèles lecteurs de votre journal en ligne, ne sont malheureusement pas passés à côté de votre article non signé du 06 janvier 2018 intitulé « **Ils sabotent une chasse à courre... avec des croquettes pour chien** ».

Comment ne pas être interpellé par une telle quantité de fausses informations dans si peu de contenu ? Cet article nous semble être un « copier-coller » d'un communiqué de l'AVA (Abolissons la Chasse Aujourd'hui), dont l'objectif premier est de nuire à l'image et à l'intégrité des 100 000 veneurs français et plus globalement à celle du million de chasseurs.

Abonnés et partenaires de l'Est Républicain, nous n'avons pas été habitués à voir des informations diffusées sans vérification dans vos colonnes.

Les détracteurs de la chasse se servent de la presse, de vous, pour transmettre leur idéologie et mener une petite guerre médiatique copieusement relayée sur les réseaux sociaux dont nous sommes les premières cibles.

D'après votre journal, le cerf chassé devait « être noyé dans un étang après avoir été poursuivi par des chiens affamés ». Je laisse à vos rédacteurs le soin de consulter le site Internet de la société de vénerie (www.venerie.org) afin de réviser quelques fondamentaux sur la pratique de ce mode de chasse en France, ce qui permettra d'éviter à l'avenir de publier de telles inexactitudes.

Il aurait fallu également que votre journaliste fasse une simple visite auprès de l'un des 400 équipages de vénerie français pour qu'il se rende compte que les quelques 30 000 chiens utilisés sont loin de mourir de faim. Ces meutes de véritables athlètes constituent un patrimoine cynophile extraordinaire qui fait la fierté des chasseurs français. Les veneurs vouent corps et âmes à leurs chiens et entretiennent avec eux des relations fortes et subtiles.





Labellechasse

Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs

Nous vous rappelons également que les veneurs exercent de plein droit leur mode de chasse à la différence des membres de l'AVA qui agissent en toute illégalité. Les actes d'obstruction concertée d'un acte de chasse sont punis par des amendes prévues dans l'article R428-12-1 du Code de l'Environnement.

Je souhaite que le débat sur ces questions puisse continuer, et c'est nécessaire, mais en s'appuyant sur des informations fiables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Jean-Maurice BOILLON

**Président
de la Fédération Départementale
des Chasseurs du DOUBS**

PJ : Votre article du 06 janvier 2018



INSOLITE Ils sabotent une chasse à courre... avec des croquettes pour chien

Des militants anti-chasse à courre de Picardie ont décidé d'empêcher une chasse au cerf d'une façon très particulière. L'animal devait être noyé dans un étang après avoir été poursuivi par les chiens de la meute. Mais l'association AVA (Abolissons la Vénérerie Aujourd'hui) s'est rendue sur place pour s'interposer. Le cerf a une première fois échappé aux chiens, que les militants ont "récompensés" avec des croquettes! Une fois repus, les canidés n'ont pas repris la chasse. Interdite depuis des décennies en Allemagne, en Belgique ou en Grande-Bretagne, cette chasse qui consiste à lâcher une meute de chiens affamés sur des animaux pour les tuer est toujours pratiquée en France.

- Vu 8275 fois
- Le 06/01/2018 à 18:06
- mis à jour à 18:12